

Rédiger un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP

Durée : 7 heures

Programme de formation

Public visé

Tous chefs d'entreprise de la Mayenne ou de la Sarthe, ayant au moins 1 salarié (apprenti, stagiaire, intérim...) ou faisant appel au service de remplacement.

Pré-requis

Aucun

Objectifs de la formation

- Comprendre les exigences réglementaires
- Évaluer les risques spécifiques à son secteur d'activité
- Prioriser les enjeux nécessitant des actions correctives
- Développer une méthodologie pour actualiser son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) de manière autonome

Description / Contenu

Cadre légal : réglementation et origines

Les principes généraux du Document Unique

La responsabilité de l'employeur : responsabilité civile et pénale

La méthodologie par étapes d'identification des risques

1. Identifier et définir les unités de travail,
2. Identifier et faire l'inventaire des risques pour chaque unité de travail,
3. Identifier les situations dangereuses pour chaque risque,
4. Estimer et hiérarchiser chaque situation dangereuse : gravité/probabilité,
5. Définir les mesures de prévention existantes et celles à mettre en place,
6. Consigner par écrit le résultat de l'évaluation.

Les différentes étapes de mise en place d'un DUERP à partir d'un cas pratique :

- Identification et définition des unités de travail,
- Analyse des risques professionnels,
- Comment évaluer les risques professionnels,
- Mise en place d'un plan d'action afin de proposer des mesures correctives ou préventives.



Bilan de formation

Modalités pédagogiques

- Apport de connaissances règlementaires à partir de divers supports dont logiciel de gestion des risques
- Echanges entre les participants
- Accompagnement par un conseiller juridique en droit social
- Synthèse des bonnes pratiques par groupe.

Moyens et supports pédagogiques

- Utilisation d'une plateforme informatique dédiée pour effectuer l'analyse des risques sur la base de cas pratiques
- Etude d'un cas pratique dans le domaine d'activité (analyse des risques, évaluation et plan d'actions...)
- Plan d'action des mesures correctives
- Guide pédagogique remis à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation et de suivi

Avant la formation :

- Auto-évaluation des connaissances antérieures
- Analyse des besoins réalisée par le formateur à l'aide d'un questionnaire

Pendant et après la formation :

- Évaluation de l'acquisition des compétences effectuée par le formateur
- Évaluation de la satisfaction des participants

Modalités d'accessibilité

Votre accueil et votre confort nous tiennent à coeur!

Notre référent handicap, Mikaël Trideau, est là pour vous écouter, vous accompagner et trouver avec vous les solutions adaptées à vos besoins. Contactez-le si besoin au 02 43 49 84 52, il vous répondra avec bienveillance.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous prendrons le temps d'échanger avec vous pour imaginer ensemble les adaptations les plus appropriées : supports pédagogiques sur-mesure, matériel adapté, accompagnement humain, recours à notre réseau de partenaires...

N'hésitez pas à nous en parler dès votre inscription.

Nous trouverons des solutions, avec vous et pour vous!

Profil du / des Formateurs

Tous nos formateurs sont des experts juristes en droit social

Responsable de stage

Nathalie MILSENT